

**DEVOIR SURVEILLER NUMERO 4 D'ECM**

Appréciation du niveau de la compétence			Année scolaire 2021-2022		
N.A	E.C.A	A	Durée	Coef	Classe
			2h	2	4 <sup>ème</sup>

**PARTIE A : LA VERIFICATION DES RESSOURCES (9 pts)**

**A. 1- La vérification des savoirs : (4 pts)**

1- Définitions : pouvoir Judiciaire ; la juridiction (1 x 2 = 2 pts)

**2- Questions de cours**

a) Donne 02 types de ministre que l'on retrouve au gouvernement (0.5 x 2 = 1 pt)

b) cite 02 organes de la juridiction du droit commun (0.5 x 2 = 1 pt)

**B. 2- La vérification des savoir-faire : (5 pts)**

1. Entoure l'intrus les bonnes réponses parmi les réponses suivantes : les 2 chambres du parlement camerounais se réunissent en 3 sessions, celle de : **février, décembre, mars, avril, juin, juillet, septembre, novembre** (0.5x 3=1.5 pt)

2 a- Recopie et complète le tableau suivant avec les noms de ces personnalités : **Cavaye Yéguie Djibril, Marcel Niat Djifeji, Daniel Mekobe Sone** (0,25 x 6=2 pts)

institutions	personnalités
Senat	
Cours suprême	
Assemblée nationale	

2. b –Recopie la bonne réponse parmi celles suivantes : une session parlementaire dure : (0,5 x 3 = 1.5 pt)

- 10 jours
- 20 jours
- 30 jours

**PARTIE B : LA VERIFICATION DE L'AGIR COMPETENT OU DES COMPETENCES (9 pts)**

**Situation-problème** : Ton grand-père vient de recevoir une citation à comparaître ; il en est tellement inquiet qu'il rassemble tous ses enfants. Tu es interpellé pour conseiller cet homme sur ce qu'il doit faire face à cette situation.

**Document 1 : LE POUVOIR JUDICIAIRE AU CAMEROUN.**

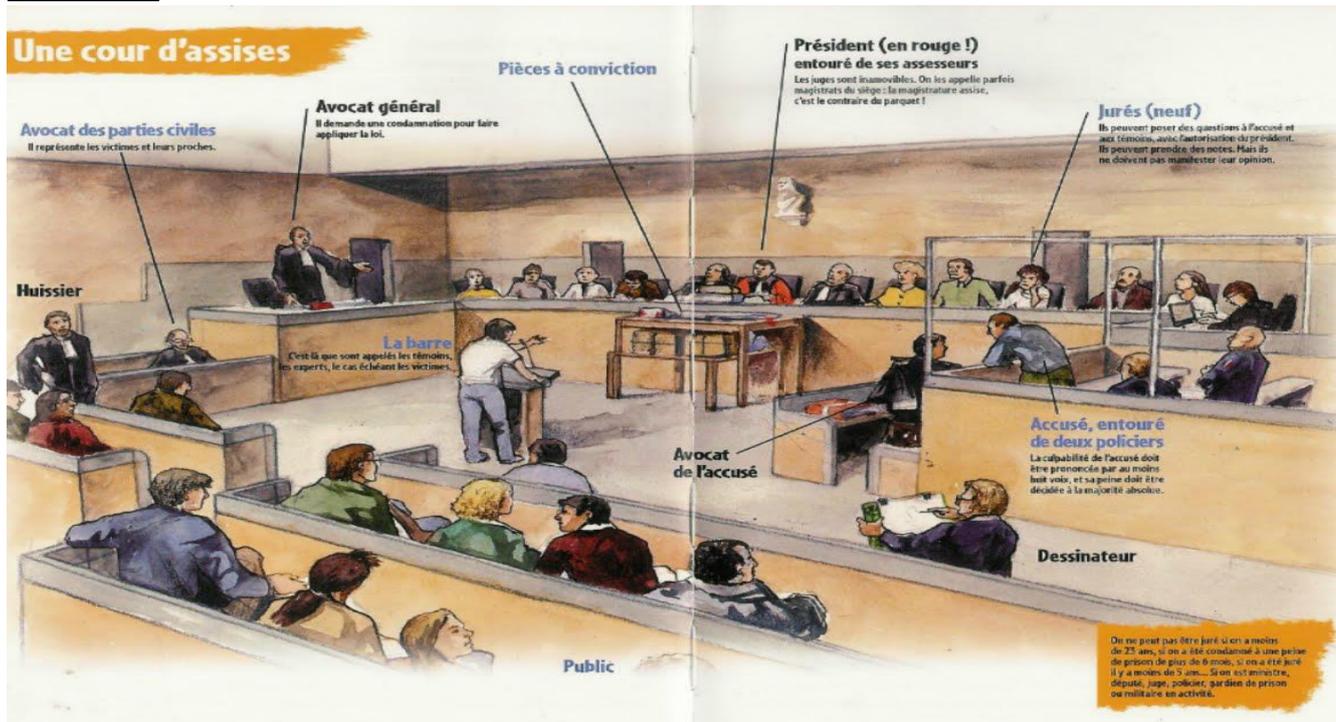
Depuis son indépendance, le Cameroun a adhéré au principe de la séparation des pouvoirs formulé par **John Locke et Montesquieu** pour prévenir les abus du pouvoir en confiant celui-ci à plusieurs organes chargés chacun d'une fonction différente et en mesure de se faire mutuellement contre poids.

Toutefois, ce n'est qu'en 1996 qu'un véritable pouvoir judiciaire sera affirmé par les **articles 37 à 42 de la loi N° 96/ 06 du 18 janvier** modifiée par **la loi du 14 Avril 2008** portant révision de la constitution du **02-06-1972**. D'après l'**article 37** de la loi précitée, le pouvoir judiciaire est exercé par la Cour Suprême, les Cours d'Appel et les tribunaux (lesquels font partie de l'organisation judiciaire).

L'organisation judiciaire au Cameroun est très originale du fait non seulement de la coexistence du **Droit Civil et de la Common Law**, fruit de la colonisation Franco-Britannique, mais encore du fait de la coexistence de la Coutume et du droit écrit.

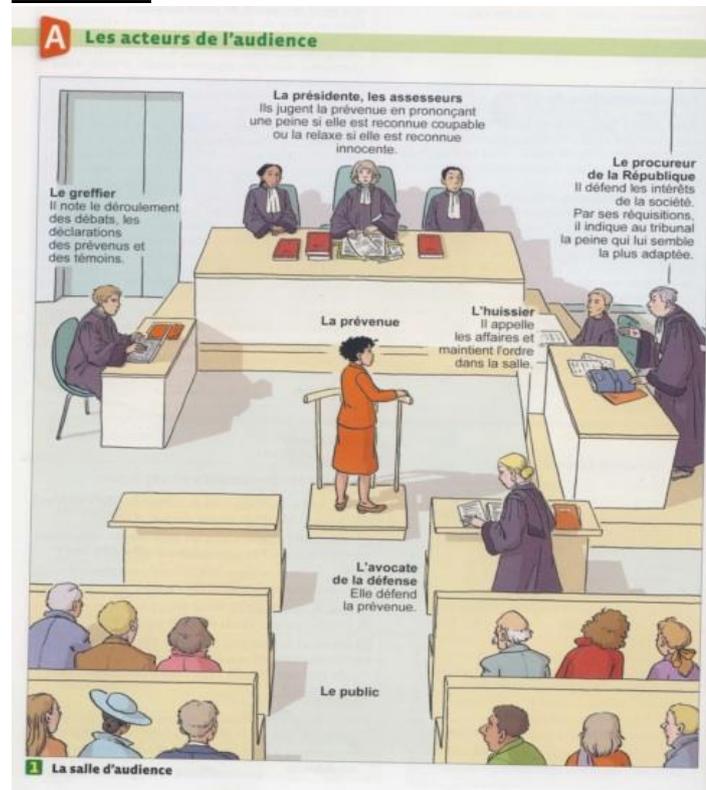
**Source** : Nico Halle & Co. Law Firm, **LE POUVOIR JUDICIAIRE AU CAMEROUN**, p. 2

## Document 2 : une cour



Source : [www.google.com](http://www.google.com)

## Document 3 : une salle d'audience



Source : [www.google.com](http://www.google.com)

**Consigne** : effectue les tâches suivantes :  
**Tâche 1** : Présente le problème évoqué dans la situation ci-dessus.

(3 pts)

**Tâche 2** : A partir du document 1, relève les instituts qui exercent le pouvoir judiciaire au Cameroun. Identifie aussi sur les documents 2 et 3, 03 différents intervenants dans une audience justice.

(3 pts)

**Tâche 3** : Propose 02 conseils à cet homme sur ce qu'il doit faire face à cette situation.

(3 pts)

**Présentation** : 2 pts (écriture : 1pt, lisibilité : 0,5pt, propreté : 0,5pt)